

Berne, le 24 mars 2013

Conditions de travail illégales dans les hôpitaux neuchâtelois

Les médecins-assistant(e)s sont soumis à la protection de la loi sur le travail depuis 2005. Celle-ci n'est toutefois pas respectée dans de nombreux hôpitaux neuchâtelois. En effet, les médecins hospitaliers sont toujours contraints d'accomplir des engagements de dix jours consécutifs (voire plus) et des journées de travail de 20 heures. De telles violations de la loi sur le travail sont dangereuses pour les médecins et les patients.

C'est pourquoi les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique descendent dans la rue afin de rencontrer la population. Le **mardi 26 mars 2013**, ils seront présents à la Place Pury de Neuchâtel et seront à disposition de la population afin de l'informer sur leurs conditions de travail et ses conséquences. Dans le cadre de la campagne nationale "Hôpitaux hors-la-loi", ils distribueront une bande dessinée et des jeux de cartes qui illustrent les violations quotidiennes de la loi sur le travail dont ils sont victimes. En parallèle, les passants qui le souhaitent pourront bénéficier gratuitement d'une mesure de leur tension artérielle et de leur glycémie.

Stop aux violations quotidiennes de la loi sur le travail dans les hôpitaux neuchâtelois !

Contacts pour les médias:

Olivier Clerc, membre du comité de l'AMINE (section Neuchâteloise de l'ASMAC) (tél. 078 800 83 83, o.clerc@net2000.ch)

Rosmarie Glauser, secrétaire politique de l'ASMAC (tél. 079 688 86 57, glauser@vsao.ch)